

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026/56

Conseil municipal du mardi 1^{er} septembre 2026

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire élu : Elodie MEGE-MULLER

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Béatrice DUMORTIER, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

Membres excusés : Aurélie GUTIERREZ donne pouvoir à Philippe Tissot ; Christophe TERTIAN donne pouvoir à Danielle Blath ; Patrick MARCHAND donne pouvoir à Anne-Marie Rozier

Excusé-e-s : -

OBJET : Convention d'aide économique – installation d'une laverie automatique
--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a présenté lors du dernier conseil municipal le projet de laverie automatique pour textiles humains et animaux, dans le local laissé inoccupé par la fleuriste, et son intention de lui accorder une aide économique.

Les aides économiques sont de la compétence du Conseil régional, à l'exception des aides à l'immobilier d'entreprise et les locations de terrains ou d'immeubles, qui peuvent être attribuées par les autres collectivités locales. L'article L.1511-3 du Code général des collectivités territoriales précise que « *Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché* ».

Une convention encadrant l'attribution d'une aide économique doit être conclue avec les commerçants concernés, précisant « *les conditions d'attribution, de liquidation, de versement, d'annulation et de reversement des aides accordées* » (article R.1511-4-2).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de convention et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention d'attribution d'aide économique à conclure avec la société créant une laverie automatique dans le local situé place du Vieux Mûrier

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260901-202609_202656-DE
Reçu le 07/09/2026

Certifiée conforme compte tenu de la
publication sur le site internet et de la
transmission en préfecture le 7 septembre 2026